

Le 27 mars 2020, la loi CARES (Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security) a été promulguée, un programme d'aide économique en réponse à la pandémie COVID-19. La loi CARES fournit un soutien économique au niveau fédéral au secteur des affaires, aux employés, aux individus et aux familles, et aux industries particulières qui ont été touchées, y compris le transport aérien, et les secteurs de la santé et de l'éducation.

Les principaux aspects du programme de protection des salaires, un programme de 349 milliards de dollars de prêts et d'exonération du remboursement de prêts, administré par la Small Business Administration et décrit dans la section A, titre I - Maintenir les travailleurs américains rémunérés et employés de la loi CARES, sont résumés ci-dessous.

Général

La loi CARES élargit les critères d'éligibilité des emprunteurs aux prêts disponibles auprès de la Small Business Administration (SBA) des États-Unis en ajoutant le programme de protection des salaires à la gamme des programmes de prêts de la SBA. Le programme de protection des salaires offre aux entreprises admissibles des prêts garantis par le gouvernement fédéral jusqu'à un montant maximal de 10 millions de dollars, qui peuvent être partiellement exonérés du remboursement (comme expliqué ci-dessous), afin d'encourager les entreprises à conserver leurs employés pendant la crise COVID-19 en les aidant à payer certains coûts des services d'exécution. Pour permettre cette expansion du SBA, la loi CARES a autorisé des engagements en faveur du programme de prêts SBA 7(a), tel que modifié par la loi CARES, pour un montant de 349 milliards de dollars. Le programme de protection des salaires couvre la période commençant le 15 février 2020 et se terminant le 30 juin 2020 (la période de couverture).

A. Élargissement de l'éligibilité de certaines petites entreprises et organisations

En plus d'une entreprise qualifiée en tant que "petite entreprise commerciale" en vertu de la loi sur les petites entreprises, toute entreprise commerciale, organisation à but non lucratif, organisation d'anciens combattants ou entreprise tribale (chacune, une entité couverte) est éligible pour recevoir un prêt (un prêt de protection des salaires) pendant la période de couverture si l'entité couverte n'emploie pas plus de (i) 500 employés (y compris les individus employés à temps plein, à temps partiel ou autre) ou (ii) le cas échéant, la norme sur la taille en nombre d'employés établie par la SBA pour le secteur industriel dans lequel l'entité couverte opère.

B. Utilisation autorisée du produit

Le produit d'un prêt de protection des salaires peut être utilisé pour payer uniquement les éléments suivants (dans chaque cas, sous réserve de certaines exclusions particulières) : (i) les coûts salariaux, (ii) les coûts liés aux avantages collectifs en matière de soins de santé pendant les périodes de congé de maladie, d'arrêt de travail pour cause de maladie ou de congé pour obligations familiales, et les primes d'assurance, (iii) les salaires des employés, les commissions ou autres compensations similaires, (iv) les paiements d'intérêts hypothécaires (mais pas le remboursement anticipé ou le paiement du principal d'une obligation

hypothécaire), (v) le loyer, (vi) les services publics et (vii) les intérêts de toute autre obligation de dette contractée avant la période de couverture.

C. Montant maximal du prêt, taux d'intérêt et échéance pour les prêts avec soldes résiduels

Pendant la période de couverture, le montant maximal du prêt autorisé pour une entité couverte éligible est le moindre des deux montants suivants : 10 000 000 \$ ou un montant calculé sur la base d'une formule de calcul de la masse salariale qui est essentiellement égale à 2,5 fois le coût moyen mensuel total de la masse salariale encouru pendant la période d'un an précédant l'accord du prêt.

Les taux d'intérêt pour les prêts empruntés par une entité couverte dans le cadre du programme ne peuvent pas dépasser quatre pour cent (4 %).

Tout prêt de protection des salaires qui a un solde restant en principal après toute exonération de remboursement de prêt applicable (tel que décrit en détail ci-dessous) doit avoir une date d'échéance au plus tard 10 ans à compter de la date à laquelle l'emprunteur a demandé l'exonération de remboursement du prêt.

D. Report de Paiement

La SBA ordonnera aux prêteurs de reporter tous les paiements (principal, intérêts et frais) autrement dus au titre d'un prêt de protection des salaires pendant une période minimale de 6 mois et maximale de 12 mois.

E. Sûreté réelle ou autre soutien au crédit

Un emprunteur ne sera pas tenu de donner une sûreté réelle ou de fournir des garanties personnelles pour garantir ou soutenir un prêt de protection des salaires.

F. Exonération du remboursement du prêt (et réduction potentielle du montant de l'exonération)

Pendant la période de 8 semaines qui commence à la date de financement d'un prêt de protection des salaires (la période d'exonération), l'emprunteur pourra bénéficier d'une exonération et d'une annulation de l'endettement allant jusqu'au montant total du capital de ce prêt. Le montant éligible à l'exonération (le montant total éligible à l'exonération) est égal au total des coûts encourus et des paiements effectués pendant la période d'exonération pour (1) les salaires, (2) les intérêts hypothécaires, (3) le loyer et (4) les services publics.

Le montant de l'exonération de prêt dont dispose un emprunteur peut être réduit si l'emprunteur licencie des employés ou réduit les salaires et revenus des employés pendant la période d'exonération. Toutefois, il y aura une exemption de la réduction de l'exonération si l'emprunteur réembauche des employés ou compense les réductions de revenus d'ici le 30 juin 2020.